

Règlement de jeu

Jeu « CGH - Noël Sport 2000 »

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société **Sport 2000 France**, société par actions simplifiée, au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé à **Egly (91520) – Route d’Ollainville**, immatriculée sous le numéro 421 925 918 RCS Evry, (ci-après dénommée "**la Société organisatrice**"), organise du **4 au 24 décembre 2019**, un jeu **avec obligation d’achat** (ci-après dénommé "le Jeu") exclusivement dans les magasins participants dont la liste figure en annexe 1, réservé aux porteurs de la Carte de fidélité.

Article 2 – DUREE DU JEU

Le jeu se déroulera du **4 au 24 décembre 2019**, selon les modalités définies à l’article 4 du présent règlement.

La Société organisatrice se réserve le droit d’écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d’annuler le Jeu-concours si les circonstances l’exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants.

Article 3 – PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert exclusivement aux clients majeurs du Groupe SPORT 2000 porteurs de la carte de fidélité et dès le jour de l’adhésion, qui se seront rendus dans l’un des magasins participant et auront acheté au moins un article pendant la période de l’opération.

Les clients sont des personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine à l’exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que des membres de leur famille et des personnes ayant participé à la conception du jeu.

Toute participation au jeu implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 : DESCRIPTION ET DEROULEMENT DU JEU

4-1- Principe du Jeu

Pour participer, **les clients membres du programme de fidélité devront effectuer un achat entre le 4 et le 24 décembre 2019 dans un des magasins participants (voir annexe 1).**

La participation au jeu est automatique dès lors qu’un achat a été effectué entre le 4 et le 24 décembre 2019 dans un des magasins participants.

La participation au jeu de la société organisatrice est individuelle.

Chaque participant peut participer de façon illimitée pendant toute la durée du jeu. Chaque passage caisse avec l’achat d’un article valide donc une participation.

Les participants sont informés que les données fournies lors de leur souscription au programme de fidélité sont celles qui seront prises en compte pour l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

Pour être valide, le participant doit avoir renseigné un numéro de téléphone et une adresse e-mail valide sur son espace fidélité au plus tard le 25 décembre 2019.

Le participant peut vérifier et modifier les coordonnées transmises lors de sa souscription au programme de fidélité en se rendant sur son espace fidélité sur le site www.sport2000.fr.

Les informations renseignées au 25 décembre 2019 minuit sur le compte fidélité du client seront celles prises en compte pour informer le gagnant. Aussi toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations correspondantes.

Un tirage au sort sera effectué au plus tard le **30 janvier 2020** par huissier de justice pour désigner les gagnants parmi tous les clients membres du programme de Fidélité qui auront effectué un achat dans un des magasins participants entre le 4 et le 24 décembre 2019.

4-2- Dotation

Les dotations mises en jeu sont :

DOTATION N°1 : lot mis en jeu pour tous les clients fidèles ayant effectué un achat dans l'un des magasins participant entre le 4 et le 24 décembre 2019 :

1 séjour pour 4 à 6 personnes dans la résidence CGH Le Hameau de Pierre Blanche aux Houches (Haute-Savoie) et la location de matériel de ski :

- **Séjour d'une semaine pour 4/6 personnes en appartement** 3 pièces, à la Résidence CGH Le hameau de Pierre Blanche aux Houches (haute-Savoie), valable du 06 Janvier 2020 au 3 mai 2020 (pas de restrictions de dates de séjours, si ce n'est le respect des dates d'ouverture à confirmer avec l'établissement lors de la réservation) et selon les disponibilités. Ce lot comprend uniquement la location de l'appartement, une place de garage couverte, l'accès à l'espace détente comprenant une piscine intérieure chauffée, sauna, hammam, bain bouillonnant, la salle de cardio training, un accès au spa O des Cimes (soins en supplément).
- **Location de matériel de ski pour 7 jours : pack ski + chaussures en gamme rouge adulte et enfant dans la limite de 6 packs**

Les frais de transport jusqu'au lieu du séjour, la restauration, les options proposées par l'établissement ainsi que les mes remontées mécaniques ne sont pas compris dans le lot et restent à la charge du gagnant.

Le voyage devra avoir lieu au plus tard le 3 mai 2020 (pas de restrictions de dates de séjours si ce n'est le respect des dates d'ouvertures à confirmer avec l'établissement lors de la réservation) et est soumis à disponibilité au moment de la réservation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix, et plus généralement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable du bon déroulement des séjours ou des voyages.

DOTATION N°2 : lot mis en jeu exclusivement pour tous les clients fidèles de statut « champion » ou « challenger » ayant effectué au moins un achat dans l'un des magasins participant entre le 4 et le 24 décembre 2019 / le statut fidélité retenu sera celui des clients au moment du jeu, c'est-à-dire le statut du client fidèle entre le 4 et le 24 décembre 2019 :

1 séjour pour 4 à 6 personnes à la montagne dans un établissement CGH Résidence & spas et la location de matériel de ski :

- **Séjour d'une semaine pour 4/6 personnes en appartement 3 pièces**, à la Résidence CGH Les Chalets de Layssia à Samoëns (Haute-Savoie), valable du 06 Janvier 2020 au 26 Avril 2020 (pas de restrictions de dates de séjours, si ce n'est le respect des dates d'ouverture à confirmer avec l'établissement lors de la réservation), et selon les disponibilités. Ce lot comprend uniquement la location de l'appartement, les charges et taxes (sauf taxe de séjour), les lits faits à l'arrivée, le linge de toilette, le ménage de fin de séjour, un kit d'entretien, un accès wifi gratuit dans l'appartement, une place de garage couverte, l'accès au Spa O des Cimes (soins en supplément).
- **Location de matériel de ski pour 7 jours : pack ski + chaussures en gamme rouge adulte et enfant dans la limite de 6 packs**

Les frais de transport jusqu'au lieu du séjour, la restauration, les options proposées par l'établissement ainsi que les mes remontées mécaniques ne sont pas compris dans le lot et restent à la charge du gagnant.

Le voyage devra avoir lieu au plus tard le 26 avril 2020 (pas de restrictions de dates de séjours si ce n'est le respect des dates d'ouvertures à confirmer avec l'établissement lors de la réservation) et est soumis à disponibilité au moment de la réservation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix, et plus généralement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable du bon déroulement des séjours ou des voyages.

4-3- Attribution des lots

Un tirage au sort désignant les gagnants sera effectué au plus tard **le 30 janvier 2020**. Les gagnants seront contactés par e-mail ou téléphone selon les informations disponibles via son compte fidélité. Les gagnants devront répondre au plus tard une **semaine après avoir été contacté**. Passé ce délai, si le gagnant n'a pas répondu, ou si ses coordonnées s'avèrent finalement inexactes, sera considéré comme ayant renoncé à son gain et la société organisatrice pourra en disposer à sa convenance.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si le gagnant ne veut pas ou ne peut pas prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

A titre de condition déterminante, les gagnants autorisent la Société SPORT 2000 à publier leur nom ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence sur le site internet sport2000.fr : <https://www.sport2000.fr>, le compte Facebook Sport 2000 France : <https://fr-fr.facebook.com/SPORT2000France> et le compte Instagram Sport 2000 France : <https://www.instagram.com/sport2000fr/?hl=fr>.

Les gagnants s'engagent à adresser à Sport 2000 plusieurs photographies d'eux, les montrant lors de leur séjour à la montagne.

Ces données pourront être affichées sur le site internet sport2000.fr : <https://www.sport2000.fr>, le compte Facebook Sport 2000 France : <https://fr-fr.facebook.com/SPORT2000France> et le compte Instagram Sport 2000 France : <https://www.instagram.com/sport2000fr/?hl=fr> et des magasins dans lesquels les gagnants sont rattachés au programme de fidélité, à la fin du jeu et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

Article 5 : LIMITES DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des lots à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant ou d'un supplément de délai d'acheminement dû à des grèves.

S'agissant des lots, la responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement obtenus. La Société organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots (sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance) et n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au transport, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots attribués.

La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

Les lots mis en jeu sont présentés sous réserve des disponibilités chez le partenaire CGH. Si l'organisateur se trouve dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits d'attribution de lots d'un Participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société organisatrice.

Il est précisé que la Société organisatrice et ses partenaires ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

Article 6 : DONNEES PERSONNELLES

La société organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités la gestion de son programme de fidélité La carte et du présent jeu concours, ainsi que l'attribution de prix, et ce incluant des opérations commerciales, de communication et de marketing (notamment segmentation, ciblage, prospection commerciale, télémarketing, personnalisation des offres, newsletter).

Ces informations sont destinées à l'éditeur du site, ainsi que, pour les finalités susvisées, aux entités du groupement auquel il appartient.

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection notamment commerciale). Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. A cet égard, en cas de décès qui serait porté à notre connaissance, sachez que vos données seront supprimées, sauf nécessité de conservation pendant une durée déterminée pour des motifs tenant à nos obligations légales et réglementaires et/ou aux délais légaux de prescription, et après le cas échéant avoir été communiquées à un tiers éventuellement désigné par vos soins.

Ces droits s'exercent par courrier électronique ou postal accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité signé à contact@sport2000.fr ou

Jeu "CGH – Noël Sport 2000 – année 2019"
SPORT 2000 – Route d'Ollainville – 91520 EGLY

Vous disposez en tout état de cause de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité nationale en charge de la protection des données à caractère personnel (en France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou « Cnil ») si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, cliquez ici <https://www.sport2000.fr/juridique/charte-de-confidentialite.html>

Article 7 : RESPECT DES REGLES

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement. La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à la partialité du Jeu.

La Société organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique.

Article 8 : DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société organisatrice.

Le règlement complet du Jeu-concours est par ailleurs accessible sur le Site internet www.sport2000.fr

Article 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu et les lots attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de la politique commerciale de la Société organisatrice.

Article 10 : LITIGES

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et loteries.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Annexe 1 : listing des magasins participants

DEPARTEMENT	VILLE	Adresse 1	Adresse 2
01	JAYAT	ZAC DE CEZILLE	LE LOYAS
01	SEGNY	RN 5	LIEU-DIT FONTAILLON
01	BELLEY	ZA DE L'OUSSON	
01	AMBERIEU EN BUGEY	ZONE COMMERCIALE DE L'AVIATION	
02	VIRY NOUREUIL	ZAC des Terrages	
03	MONTLUCON	C. CIAL ST JACQUES	RUE ALBERT EINSTEIN
03	YZEURE	C.CIAL YZEURE MOULINS	67, RUE DES EPOUX CONTOUX
03	VICHY	CENTRE COMMERCIAL LES AILES	
03	VICHY	CENTRE COMMERCIAL LES 4 CHEMINS	
04	MANOSQUE	45, AVENUE JEAN GIONO	
06	MANDELIEU	ZI LES TOURRADES	
07	SAINT PERAY	728 avenue Gross Umstadt	ZA Les Murets
07	PRIVAS	AVENUE MARC SEGUIN	
07	SAINT DIDIER SOUS AUBENAS	ZONE COMMERCIALE LES TERRES DE MILLET	ROUTE DE MONTELMAR
08	GIVET	ZAC RIVES D'EUROPE	
09	PAMIER	AVENUE DE LA BOURIETTE	ZONE DU CHANDELET
09	ST LIZIER	ROUTE DE TOULOUSE	
11	CARCASSONNE	ZONE DU PONT ROUGE	
11	NARBONNE	21, RUE DEMOGE	ZAC BONNE SOURCE
11	LIMOUX	LIEU DIT FLASSA	
11	LEZIGNAN CORBIERES	26, RUE DES ROMAINS	
12	MILLAU	3-4 PLACE DE LA FRATERNITE	
13	ARLES	22 AVENUE DE LA LIBERATION	ESPACE COMMERCIAL SHOPPING PROMENADE
13	LA CIOTAT	C.CIAL DE L' ANCRE MARINE	CHEMIN DU PUIITS BRUNET
13	MARSEILLE LA VALENTINE	CHEMIN DE LA SABLIERE	CC GÉANT CASINO
13	NATIONAL	LES ROUQUASSIERS	ROUTE DE PELISSANNE
13	ISTRES	ZAC DES COGNETS SUD	
14	DIVES SUR MER	C.CIAL SUPER U	BLD MAURICE THOREZ
14	TOUQUES	GALERIE COMMERCIALE HYPER U	ROUTE DE PARIS

15	ST GEORGES	ZAC LE CROZATIER	C. CIAL LECLERC
15	MAURIAC	6/7, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	
16	BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	ZONE COMMERCIALE LECLERC	RUE DE LA RÉPUBLIQUE
17	VAUX S/MER	C. CIAL DU VAL LUMIÈRE	3 RUE DU COMMANDANT J.Y COUSTEAU
17	ANGOULINS	25, rue des Fourneaux	ZAC des Fourneaux
18	BOURGES	Route de la Charité	
19	MALEMORT SUR CORREZE	PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	1, RUE J. SIREY
21	QUETIGNY	C.CIAL CARREFOUR	ZAC DES CARRIERES CHALAND
21	CHATILLON S/SEINE	ZAC SEQUANA - ROUTE DE TROYES	
21	MONTBARD	ZAC LA COTE	ROUTE DE DIJON
22	TREGUEUX	Rue Claude Sautet	
23	GUERET	3 RUE ERIC TABARLY	
24	CREYSSE BERGERAC	138, AVENUE DE LA ROQUE	ZA LA NAUVE
24	RIBERAC	RUE ANDRE CHEMINADE	ZAE LES CHAUMES
24	MONTPON	ROUTE DE BORDEAUX	
25	BAUME LES DAMES	1 RUE ROSA Luxembourg	ZAC CHAMPVANS
25	PONTARLIER	115, Route de Besançon	
25	AUDINCOURT	ESPACE LUMIÈRE	ZONE DE LA NAILLE
26	ST VALLIER	ZONE CIALE INTERVAL	1 CHEMIN DE LA BRASSIERE
26	PIERRELATTE	QUARTIER DE LA CROIX D'OR	
27	VERNEUIL SUR AVRE	RN12	C. CIAL INTERMARCHÉ
27	GISORS	C.C DES TEMPLIERS	
27	CONCHES EN OUCHE	C.CIAL INTERMARCHÉ	67, RUE FRANCOIS MITTERAND
27	LOUVIERS	BOULEVARD DU DOCTEUR POSTEL	
28	BARJOUVILLE	1 RUE DE LA TORCHE	
29	DOUARNENEZ CEDEX	ZONE DE TOUBALAN TREBOUL	BP70425
29	ST RENAN	ZAC DU LAC	
30	ALES	591 Quai du Mas d'Hours	
30	PONT SAINT ESPRIT	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	ZONE CIALE PORTE SUD
30	NIMES	105 RUE DU PÈRE BROTTIER	
31	CAZERES	C.CIAL CARREFOUR	RUE ERNEST RENAN
31	FONSORBES	5D ALLEES DE GASCOGNE	

31	ST ALBAN	C.CIAL EXAGONE	135 RN 20
31	GRENADE SUR GARONNE	69, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	
32	ISLE JOURDAIN	ZA de Pont Peyrin	8, rue Colette Besson
33	PINEUILH	C.Cial Grand Pineuilh	80, avenue de la Résistance
33	LA SAUVE	C. CIAL CREON LA SAUVE	ROUTE DE SAUVETERRE
33	COUTRAS	Zac de l'Atelier	
33	LESPARRE MEDOC	3, RUE DES REMOULEURS	ZAC BELLOC
33	TALENCE	CENTRE LECLERC	RUE PACARIS
34	BEDARIEUX	C.CIAL INTERMARCHÉ	ROUTE DE SAINT PONS
34	LATTES	ZAC DES COMMANDEURS	RUE RENÉ CLAIR
35	BEDEE	ZONE COMMERCIALE LE GOUZET	
35	BAIN DE BRETAGNE	PARC ARTISANAL CHÂTEAU GAILLARD	RUE DES ESTUAIRES
35	ST GREGOIRE	C.CIAL CASINO	ROUTE DE SAINT MALO
35	GUICHEN	2, RUE DES FRERES LUMIERE	ZA LES GRÉES MADAME
38	VOIRON	ZI DES BLANCHISSERIES	
38	BOURGOIN JALLIEU	1, rue Edouard Branly	ZI de la Maladière
38	VOIRON	50, COURS BECQUART CASTELBON	
38	PASSINS MORESTEL	LIEU DIT "LE LANTHEY"	
39	ST CLAUDE	C.CIAL INTERMARCHE LA VALLEE	ROUTE DE LYON
39	CHAMPAGNOLE	105, RUE DE CHEVRU	
39	MONTMOROT	ZONE COMMERCIALE CHANTRANS	
40	HAGETMAU	C. CIAL INTERMARCHE	ROUTE D'ORTHEZ
40	MIMIZAN	2, RUE CLAUDE MONET	
40	AIRE SUR ADOUR	ZONE COMMERCIALE LECLERC	
42	MONTBRISON	8 ALLEE JEAN PREMIER DU FOREZ	SECTEUR COMMERCIAL DES GRANGES
42	FIRMINY	ZAC DE CHAZEAU	BP 90057
43	VALS PRES LE PUY	ZAC Les Portes Occitanes	Parc Activité Commerciales
44	LES TOUCHES	ZAC DE LA PANCARTE 2	
44	DIVATTE SUR LOIRE	ZAC DU VAL FLEURY	CHAPELLE BASSE MER
45	BAULE	LES COUTURES	PARKING HYPER U
45	OLIVET	213 RUE DE GASCOGNE	ZAC DES PROVINCE
45	CHECY	C.CIAL BELLES RIVES	
46	CAHORS	759, CHEMIN DE BELLE CROIX	
46	ST CERE	6, BOULEVARD CARNOT	

47	BIAS	742, AVENUE DE BORDEAUX	
47	NERAC	C.CIAL LES PORTES DE NERAC	ROUTE DE LAVARDAC
48	MENDE	HALL DE RAMILLES	
48	ST CHELY D'APCHER	Z.A. ROUTE DU MALZIEU	
50	CARENTAN	C.CIAL INTERMARCHÉ	RUE DE LA GUINGETTE
51	CORMONTREUIL	10 ROUTE DE LOUVOIS	
53	ERNEE	CENTRE COMMERCIAL SUPER U	LES SÉMONDIÈRES
53	EVRON	CC DES COËVRONS	ROUTE DE LAVAL
54	DOMMARTIN	POLE COMMERCIAL JEANNE D'ARC	
54	PONT A MOUSSON	C.CIAL MONTRICHARD	ROUTE DE BRIEY - RD 952
56	PLOERMEL	RUE DE LA MORICAIS	
56	SENE	LES QUAIS DE SENE	ZA LE POULFANC
57	THIONVILLE	27 BOUCLE DE FERRONNIER	Z.I.LINKLING 2
57	MOULINS LES METZ	ZAC LES GRAVIÈRES	
57	MONDELANGE CEDEX	BP 90 009	
57	SARREBOURG	17, GRANDE RUE	
57	ST AVOLD	69, RUE DU GÉNÉRAL MANGIN	
59	NIEPPE	ZAC HYPER U	DREVE DU BAILLY
59	ST AMAND LES EAUX	C.CIAL LECLERC	ROCADE NORD
59	LE QUESNOY	C.CIAL LES PORTES DE L'AVESNOIS	
60	BEAUVAIS	20 avenue DESCARTES	
60	CREPY EN VALOIS	La Croix Cailleux	Rue Henri Laroche
62	HENIN BEAUMONT	C.CIAL MAISON PLUS	13 BOULEVARD OLOF PALME
63	CLERMONT FERRAND	C.CIAL LA PARDIEU	
63	RIOM	C CIAL RIOM SUD	MÉNÉTROL
63	ISSOIRE	ZAC DES PRÈS	RUE JEAN BIGOT
64	LONS	MAIL DE L' HYPPODROME	
64	ORTHEZ	RN 117	43, ROUTE DE BAYONNE
65	POUZAC	BROQUERE	ROUTE DE LA MONGIE
65	ORLEIX	C. Cial d'Orleix - Route d'Auch	
65	LOURDES	2, AVENUE FRANCOIS ABADIE	
65	VIC EN BIGORRE	8, RUE MARECHAL FOCH	

66	THUIR	Zone commerciale Super U	
66	CABESTANY	14, RUE HENRI BECQUEREL	
66	CLAIRA	PARC D'ACTIVITE DE CLAIRA	ROUTE DE BACARES
66	ARGELES	ZONE ECONOMIQUE	2 RUE DES COLVERTS
66	PRADES	C.Cial La Grande Rocade	
67	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	RUE DE L'INDUSTRIE	CAMPUS
67	HAGUENAU	107, grand Rue	
67	SELESTAT	10, RUE DE L' INDUSTRIE	Z.I. NORD
68	ALTKIRCH	4, RUE SAINTE BARBE	BP 30020
69	PONTCHARRA SUR TURDINE	MONTEE DE VINDRY	
70	GRAY	7, Quai Mavia	
71	MONTCEAU LES MINES	64, AVENUE DU GENERAL LECLERC	
71	CHALON SUR SAONE	CENTRE COMMERCIAL-6 RUE RENE CASSIN	6, RUE RENÉ CASSIN
71	CHAUFFAILLES	LES PORTES DU BRIONNAIS	
71	PARAY LE MONIAL	ROND POINT LECLERC	ZONE CHAMP BOSSU
72	VOUVRAY SUR LOIR	ZAC DU CHENE VERT	47 RUE NATIONALE
73	DRUMETTAZ	PARKING LECLERC	CHEMIN DE LA BOISSIERE
73	ST ALBAN LEYSSE	450, AVENUE DE CHAMBÉRY	
73	ST JEAN DE MAURIENNE	RUE DU 8 MAI 1945	
74	GAILLARD	ZAC LA CHATELAIN	7 RUE DE TRANSVAL
74	THONON ANTHY SUR LEMAN	17, boulevard du PRÉ BIOLLAT	BP 70113
74	SCIONZIER	C. CIAL LE PIC	RUE DES CHASSEURS
74	EPAGNY	150, avenue des Alpes	
74	SALLANCHES	83, rue de Verdun	
74	AMANCY	15, IMPASSE DES CHAMPS	ZAC DE LA VULPILLÈRE
75	PARIS	59, RUE DU COMMERCE	
76	LE GRAND QUEVILLY	C.CIAL DU BOIS CANY	
76	ELBEUF	12, RUE DES MARTYRS	
77	COULOMMIERS	ZAC DE LA PRAIRIE ST PIERRE	RUE GRAND MORIN
78	CHAMBOURCY	C.CIAL CARREFOUR	ROUTE NATIONALE 13
78	FLINS	C.CIAL DE FLINS	
79	NIORT	4 RUE DES DROITS DE L'HOMME	ZONE MENDES France

80	PERONNE	C.CIAL INTERMARCHÉ PERONNE	AVENUE DE L'EUROPE
81	CASTRES	21BIS, ROUTE DE TOULOUSE	ZI DE MELOU
81	GRAULHET	ROUTE DE LAVAU	C. CIAL LECLERC
81	LAVAU	11, ROUTE DE CASTRES	
81	GAILLAC	AVENUE SAINT EXUPÉRY	ZONE COMMERCIALE LECLERC
81	BOUT DU PONT DE L'ARN	ROND POINT LA RICHARDE	
81	LE SEQUESTRE	ESPACE CIAL ALBI-LE SEQUESTRE	Avenue des Marranes
82	MOISSAC	C.CIAL INTERMARCHÉ	805 ROUTE DE LA MEGERE
82	MONTAUBAN	745, avenue de Paris	ZONE COMMERCIALE LECLERC
83	FREJUS	QUARTIER DES GARONNETTES	
83	COGOLIN	ESPACE MARCEAU	RUE MARCEAU
83	LES ARCS	C.CIAL HYPER U	ESPACE SUD DRACENIE
83	ST MAXIMIN LA STE BAUME	Cap Sainte Baume	
83	LA SEYNE SUR MER	LOTISSEMENT PARC SUD	AVENUE MARCEL PAUL
84	VALREAS	ROUTE DE NYONS	
84	L'ISLE SUR LA SORGUE	ROUTE DE CARPENTRAS	CC LA RODE
85	CHANTONNAY	PARKING HYPER U	ESPACE CIAL QUARTIER LIBRE
86	LOUDUN	4 TER RUE DU BON ENDROIT	
87	LE VIGEN	C.CIAL DE BOISSEUIL	RUE DE LA TOUR
89	AVALLON	C.CIAL AUCHAN	
91	GIF SUR YVETTE	ROUTE DE LA NOUE	VAL DE COURCELLE
91	BRETIGNY SUR ORGE	C.CIAL AUCHAN MAISON NEUVE	
91	MONTGERON	ZONE D'ACTIVITÉ MAURICE GARIN	RN 6
94	SUCY EN BRIE	8, rue du Temple	
95	ERAGNY	C.CIAL ART DE VIVRE	1, RUE BAS NOYER